

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ATTENSCHWILLER
DE LA SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2025**

*Sous la présidence de Monsieur Denis WIEDERKEHR, Maire
Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents
et ouvre la séance à 20h03*

Présents : MM. ALLEMANN Christian, MOSER Antoine, HUMM Kévin, LUDWIG Claude, STARCK Régis et SIMON Olivier
MMES FIMBEL Katia, GOEPFERT Marie-Line, CARL Christelle, WAFFLARD Stéphanie et BAUMLE Myriam

Absents excusés : JURET Josiane et SUTTER Anne-Catherine

Absents non excusés : CHEVAL Guy

Procurations :

- Mme JURET Josiane à M. LUDWIG Claude
- Mme SUTTER Anne-Catherine à GOEPFERT Marie-Line

Secrétaire de séance : Katia FIMBEL

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27/06/2025
2. Périscolaire-cantine
3. Questions financières
4. SLA – transport scolaire
5. Location salles communales
6. Cimetière
7. Compte-rendu des commissions
8. Divers

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des absents excusés et non excusés ainsi que les procurations données.

POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 27/06/2025

Le procès-verbal a été expédié à tous les membres. Au terme de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales le président de la séance et la personne désignée comme secrétaire de séance sont habilités juridiquement à le signer. Le conseil municipal peut évoquer ses commentaires ou objections.

Madame Wafflard indique qu'elle n'était pas au courant de la potentielle mise en place d'un périscolaire-cantine dans la commune. M. Allemann précise qu'une rencontre d'information s'est déroulée la semaine passée. Cette information ne pouvait pas figurer dans le compte-rendu du dernier conseil municipal du mois de juin. Mme Baumlé estime qu'il aurait été judicieux que la réunion d'information à ce sujet avec les parents soit préparée en amont avec l'ensemble des élus pour que tout le monde soit informé de la même manière. Elle trouve que le point périscolaire est trop dense et que cela pourrait entraîner une

mauvaise compréhension car elle-même l'a trouvé compliqué. M. Moser lui indique que ce point est conséquent car il s'agit d'un sujet sensible. M. Ludwig ajoute que quant aux obligations de mettre en place des bornes de recharge électrique il y a lieu de préciser que la commune fera le nécessaire pour avoir un nombre de stationnement inférieur à l'obligation en vigueur soit 19 places.

Le procès-verbal est approuvé.

POINT 2 -- PERISCOLAIRE - CANTINE

Mme Fimbel indique qu'une réunion s'est déroulée avec des investisseurs qui ont déjà créé des crèches et périscolaires. Ils seraient intéressés de mettre une structure en place dans la commune à l'ancienne supérette. Leur but initial est de payer un loyer à la commune les premières années et d'acquérir éventuellement les lieux par la suite. Une étude de marché sera réalisée par leur propre moyen. Le bâtiment leur paraît adapté mais des travaux devront être réalisés. Mme Baumlé demande si les potentiels investisseurs seront gérants des lieux. M. Allemann indique que oui car il s'agit d'un établissement privé. M. Moser indique qu'une estimation du bien va être réalisé. Il précise également qu'en cas de vente, il sera nécessaire d'avoir un chemin d'accès pour aller aux terrains à l'arrière. Il insiste sur le fait qu'à ce jour, il ne s'agit que d'un projet. Mme Fimbel évoque la rencontre avec l'association « La Clé » où il en ressort qu'une éventuelle collaboration pourrait avoir lieu avec cette association. Elle explique également qu'à l'époque il ne s'agissait pas d'une surfacturation mais d'un ajustement prévisible dont nous n'avons pas été informé par Michelbach-le-Haut. Elle indique que l'association serait prête à gérer le potentiel périscolaire ou cantine. L'association va aller visiter la salle polyvalente mais nous savons d'ores et déjà que les sanitaires devront être ajustés. Le conseil s'interroge si le périscolaire de Michelbach-le-Haut accueillera quand même des enfants d'Attenschwiller. Il en ressort que cela sera au bon vouloir de Michelbach-le-Haut d'intégrer ou non des enfants d'Attenschwiller. Mme Baumlé demande quel est l'intérêt de donner la gestion à cette association alors qu'on la quitte. Il est indiqué que le problème n'est pas l'association mais le manque de communication avec Michelbach-le-Haut. M. le Maire indique que Michelbach-le-Haut menace de fermer son périscolaire. Mme Carl ne comprend pas pour quelles raisons un ajustement financier a dû être fait car le revenu fiscal a été demandé aux parents. M. Humm indique qu'étant donné que les calculs s'effectuent en N-1 lors de la 2^{ème} année ils auraient dû être corrects. Mme Carl précise que la CAF ne verse plus aucun montant. M. Allemann précise qu'il y a eu également de l'inflation. Mme Carl ajoute qu'il a été bien de pouvoir échanger directement avec l'association « La Clé ». M. Allemann précise que le directeur est très réactif et transparent contrairement à Michelbach-le-Haut qui ne communiquait pas tous les éléments. M. le Maire indique que dans l'hypothèse où une structure doit être mise en place, il y aura lieu de statuer si elle sera privée (investisseurs) ou publique (association). Mme Baumlé s'interroge sur l'organisation de la rentrée prochaine. M. Moser répond qu'il n'y aura pas de périscolaire mais qu'une structure d'accueil provisoire à la salle polyvalente sera certainement prévue. Mme Baumlé demande si cela est une bonne idée de financer un accueil provisoire avant la structure définitive. M. Allemann explique qu'il y a lieu de d'abord prendre connaissance des normes d'accueil mais que le but n'est pas de faire un accueil transitoire financièrement élevé. M. Moser précise qu'à ce jour la cuisine de la salle polyvalente est aux normes et M. Allemann ajoute que le seul souci que l'on va rencontrer sont les toilettes. Mme Baumlé demande si dans le potentiel périscolaire de la salle polyvalente, il y aura un accueil pendant les vacances scolaires. M. Moser indique que oui mais l'ensemble des frais seront à la charge totale des parents et il ajoute que la séparation avec Michelbach-le-Haut est actée et qu'il y a une obligation de trouver une solution. M. le Maire précise qu'en cas de périscolaire à l'ancienne supérette il y aura lieu de prendre en compte que le bail est résiliable en août 2027. Mme Carl et Mme Baumlé demandent si le montant de 35.000 € pourra être maintenu par l'association « La Clé ». Mme Fimbel indique que ce montant ne représente que la charge communale et M. Allemann ajoute que le nombre d'enfants accueillis peut également modifier le montant car le personnel encadrant nécessaire est de 1 pour 14 enfants. M. Maire explique qu'il faut que 50 % des encadrants doivent être diplômés. Il précise également que l'association va établir un calcul avant de nous faire une proposition. M. Moser trouve qu'il serait judicieux de faire intervenir l'association lors d'un

conseil municipal. Mme Carl suggère qu'il serait utile de rencontrer l'association 1x/an pour prévoir les fonds à budgétiser.

POINT 3 –QUESTIONS FINANCIERES

3.1 : Caméras surveillance entrées et sorties du village

M. le Maire rappelle que lors du précédent conseil ce point avait été évoqué. Un devis de l'entreprise Alsace Alarme pour un montant de 36.070 € HT soit 43.284 € TTC pour l'installation de 3 caméras et à ce prix s'ajoute 500 €/mois de contrat d'entretien avait été refusé. Il a fait établir un nouveau devis par l'entreprise Stmilitaria pour un montant de 10.000 € HT soit 12.000 € TTC pour 3 caméras et permettra de visualiser les plaques d'immatriculation. M. Moser précise qu'il y a possibilité de déposer des demandes de subventions auprès de la CEA, DETR et la Région. M. Humm demande pour quelles raisons les 2 devis ont un écart de montant si élevé. M. le Maire explique qu'il n'y a pas de câblages. M. Moser précise que les batteries sont solaires donc aucune maintenance obligatoire. Mme Carl demande de quelle manière les batteries se chargent en hiver. Mme Fimbel indique que ce n'est pas le soleil qui charge mais la clarté. M. le Maire propose d'installer une caméra supplémentaire aux déchets verts car il y a de plus en plus de dépôt illégal. Cette caméra a été estimée à 500 € HT soit 600 € TTC. Elle sera installée en hauteur et permettra également la visualisation des plaques d'immatriculation. La gendarmerie s'occupera de l'ensemble des formalités administratives et sera autorisée à verbaliser.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition et la mise en place de 4 caméras de vidéosurveillance. 3 aux entrées et sorties du village et 1 aux déchets verts.

Approuve le devis de l'entreprise Stmilitaria pour un montant de 13.833,33 € HT soit 16.600 € TTC
Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

3.2 : Réfection portions de trottoir rue de Paris (125 ML)

M. le Maire propose de procéder à la réfection de 125 ML de trottoir rue de Pairs. Une première partie a déjà été faite (tronçon rue de Paris). Les frais de ces travaux seront identiques à la première tranche. Mme Baumlé s'interroge pour quelle raison ces travaux doivent être fait. M. le Maire répond que l'unité routière serait favorable à une piste cyclable. Il ne s'agit que d'un projet, la décision sera prise par la sécurité routière. M. le Maire présente le devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 11.240 € HT soit 13.488 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la réfection d'une portion du trottoir rue de Paris (125ML)

Approuve le devis de l'entreprise Wiedmer pour un montant de 11.240 € HT soit 13.488 € TTC
Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

3.3 : Participation financière classe découverte-RPIC Folgensbourg/Knoeringue

M. le Maire indique avoir réceptionné un courrier de la directrice de l'école primaire Gutenberg situé à Folgensbourg dont il fait lecture. Il s'agit d'une demande de participation financière pour une classe de découverte. Le coût total de ce séjour par élève s'élève à 310 €. M. le Maire propose d'octroyer le montant habituel soit 60 € aux élèves suivants :

-FEYERTAG Léa

-KASSEL RODOVALHO Lola

-GAND Gabriel

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve d'octroyer une participation financière au titre d'une classe de découverte pour les élèves qui résident dans la commune (cités ci-dessus)

Approuve le montant de 60 €/élève soit un total de 180 €

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

* 3.4 : Subvention association basket - CEA

M. le Maire indique que la CEA soutient l'encadrement des jeunes pratiquant ce sport en attribuant aux clubs sportifs qui en ont fait la demande une aide annuelle basée sur leurs effectifs de jeunes licenciés. L'association sportive de basket d'Attenschwiller bénéficie d'une somme de 2.730 €. Depuis plusieurs années, la commune verse ce même montant. M. le Maire propose de procéder à l'identique de chaque année à savoir d'octroyer le même montant que la CEA verse soit 2.730 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve le versement d'une subvention à l'association sportive de basket de la commune d'Attenschwiller

Approuve d'octroyer le montant de 2.730 €

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

* 3.5 : Carport-arrière salle polyvalente

M. le Maire donne la parole à son 2^{ème} adjoint qui présente le projet d'aménager un carport à l'arrière de la salle polyvalente. 2 devis sont présentés :

-L'entreprise Vogel pour un montant de 18.537,63 € HT soit 22.245,16 € TTC

-L'entreprise EMG Stores pour un montant de 11.241,66 € HT soit 13.490 € TTC

Il s'agit d'un aménagement pour protéger les toilettes mobiles. Il est précisé que les toilettes vont être rénovées pendant l'hiver. Ce carport sera utile pour certaines manifestations et les toilettes le seront également.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'aménagement d'un carport à l'arrière de la salle polyvalente

Approuve le devis de l'entreprise EMG Stores pour un montant de 11.241,66 € HT soit 13.490 € TTC

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

* 3.6 : Bornes anti-stationnement

M. le Maire propose l'installation de bornes anti-stationnement aux abords de l'église afin de protéger les aménagements de pavage fait sur le parvis de l'église. Plusieurs devis sont présentés :

-Borne Fontenay pour un montant de 630 € HT soit 756 TTC

-Borne Fonte Valence (Hauteur 570mm) pour un montant de 505 € HT soit 606 € TTC

-Borne Fonte Valence (Hauteur 785mm) pour un montant de 745 € HT soit 894 € TTC

-Borne Saturne (Diam 400mm) pour un montant de 1 400 € HT soit 1680 €

-Borne globe (400mm) pour un montant 596.89 € HT soit 716,21 € TTC

Plusieurs échanges s'effectuent entre les membres du conseil. Il en résulte que d'autres devis seront demandés sur la base d'autres modèles.

Ce point est ajourné et sera mis à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

¶ 3.7 : Installation vidéosurveillance aire de jeux école

M. le Maire rappelle au conseil que des travaux sont en cours pour la réalisation d'une aire de jeux aux abords de l'école. Afin de palier à la sécurité de tous et d'éventuels actes de vandalisme, M. le Maire propose d'installer 1 caméra de vidéosurveillance à cet endroit. Un devis a été réceptionné de l'entreprise Schertzinger pour un montant de 2.062 € HT soit 2.474,40 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve l'installation d'une caméra de vidéosurveillance à la nouvelle aire de jeux aux abords de l'école
Approuve le devis de l'entreprise Schertzinger pour un montant de 2.062 € HT soit 2.474,40 € TTC
Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

¶ 3.8 : Honoraire architecte pour la mise en place du carport à la salle polyvalente

M. le Maire indique que dans le cadre de l'installation du carport à l'arrière de la salle polyvalente il y a lieu de faire appel à un architecte pour déposer un permis de construire. Il s'agit d'une démarche obligatoire car la commune est considérée comme une personne morale. 2 devis nous ont été transmis :

- L'entreprise Streb pour un montant de 1.100 € HT soit 1.320 € TTC
- L'entreprise Coiffier pour un montant de 1.500 € HT soit 1.800 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve de faire appel à un architecte dans le cadre des démarches obligatoires d'urbanisme à effectuer pour la mise en place du carport à l'arrière de la salle polyvalente
Approuve le devis de l'entreprise Streb pour un montant de 1.100 € HT soit 1.320 € TTC
Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents.

¶ 3.9 : Conformité des installations électriques des cloches de l'église

M. le Maire indique avoir eu l'information que les cloches de l'église doivent avoir une validation quant à la conformité des installations électriques. Il propose de faire intervenir une entreprise pour effectuer ce diagnostic. 1 devis nous a été transmis par l'entreprise Apave pour un montant de 294 € HT soit 352,80 € TTC.

Il est précisé que nous sommes dans l'attente d'autres devis. M. le Maire propose d'ajourner ce point et de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve d'ajourner ce point et de le mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal

POINT 4 –SLA – TRANSPORT SCOLAIRE

Depuis la rentrée de septembre 2019 Saint-Louis Agglomération a qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Durable de premier rang (AOMD1) de l'ensemble des transports scolaires.

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences elle a conclu avec les sociétés de transports les marchés publics de desserte des établissements scolaires et exerce son pouvoir d'instruction concernant les créations ou modifications de service pour la desserte des collèges, du lycée et des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI) sur son ressort territorial.

Toutefois, les AOMD1 n'ont pas vocation à gérer le déroulement quotidien du service et l'organisation pratique des prestations. A cet effet, l'article L3111-9 du Code des Transports a prévu la délégation de tout ou partie de l'organisation des transports scolaires à des communes et des établissements publics de coopération intercommunale qui sont qualifiées comme Autorités Organisatrices de la Mobilité Durable de second rang (AOMD2 ou AO2)

Saint-Louis Agglomération a ainsi décidé de déléguer à la commune d'Attenschwiller la gestion des contrats de transport et l'organisation du service pour la durée des contrats conclus avec les transporteurs. Aussi, il a été conclu entre Saint-Louis Agglomération et la commune d'Attenschwiller une convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation d'un service régulier routier de transport scolaire telle que prévue par le Code général des collectivités territoriales.

Les marchés de transport scolaire 2020-2025, ont été reconduit pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 août 2025.

En conséquent, il convient de prolonger pour la même durée la convention de délégation partielle de la compétence pour l'organisation d'un service régulier routier de transport scolaire conclue avec Saint-Louis Agglomération.

Cette prolongation est actée par l'avenant n°1 à cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la conclusion de l'avenant 1 à la convention de délégation partielle de compétence pour l'organisation d'un service régulier routier de transport scolaire entre la commune de d'Attenschwiller et Michelbach-le-Haut. La commune d'Attenschwiller maintient la délégation partielle de la gestion des contrats de transport et l'organisation du service jusqu'au 31 août 2026.

Autorise Monsieur le Président à signer tout document concourant à la présente délibération.

POINT 5 – LOCATION SALLES COMMUNALES

M. le Maire donne la parole à Mme Fimbel, 1^{ère} Adjointe qui affiche le tarif actuel des locations des salles communale. Elle propose aux membres du conseil de procéder aux modifications de ces tarifs.

Après plusieurs échanges, les tarifs suivants sont proposés pour approbation

Type d'événement	Habitants d'Attenschwiller	Habitants hors commune
Apéritif de mariage	150€	300€
Apéritif – Verre de l'amitié	120€	230€
Séminaire (<i>association</i>)	60€ / jour	
Journée ou soirée privée	350€	610€
Journée ou soirée avec public	450€	
Assemblée générale (<i>association</i>)	70€	100€
Fête d'entreprise	500€	
Exposition avicole	450€	
Marché aux puces	450€	

Caution	1000€	1000€
Perte des clés	100€	100€

TABLEAU DE LA HALLE DE LA LIBERTÉ		
	Habitants d'Attenschwiller	Habitants hors commune
Apéritif de mariage	120€	250€
Apéritif - Verre de l'amitié	120€	230€
Séminaire (<i>association</i>)	50€ / jour	
Assemblée générale (<i>association</i>)	50€	100€
Journée ou soirée privée	240€	360€
Journée ou soirée avec public	400€	
Carnaval / Mardi Gras	500€	
Oktoberfest	500€	
Soirée Après-ski	500€	
Caution	1000€	1000€
Perte des clés	100€	100€

	Habitants d'Attenschwiller	Habitants hors commune
Salle sous-sol de la mairie	0€	
Location garniture de 0 à 10	20€	
Location garniture de 11 et +	50€	
Location chaises de 0 à 10	10€	
Location chaises de 11 et +	20€	
Caution location garnitures	180€	
WC Mobile (<i>association</i>)	0€	300€
Caution WC Mobile	150€	150€

Mme Baumlé demande pour quelles raisons le tarif de location de la Halle de la Liberté pour un apéritif de mariage et celui d'un verre de l'amitié est identique. Mme Fimbel indique que la Halle de la Liberté n'a pas le même confort que celui de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve la modification des tarifs des locations des salles communales

Approuve les tarifs exposés dans le tableau ci-avant

Approuve l'application de ces tarifs pour les locations intervenant à partir du 1/1/2026 y compris les réservations qui ont été faites en 2025.

Autorise le M. le Maire à signer tous les documents afférents

POINT 6 – CIMETIÈRE

M. le Maire donne la parole à M. Moser qui informe le conseil municipal qu'une réunion s'est déroulée ce jour concernant les travaux du nouveau cimetière. Il indique que le terrassement débutera courant du mois d'octobre et lorsque cela est terminé, l'entreprise Batirhin mettra en place les fondations et clôture. Les travaux devraient s'achever fin novembre.

POINT 7 – COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

M. le Maire donne la parole à Madame Fimbel, 1^{ère} Adjointe qui présente le compte-rendu de la commission de construction qui s'est déroulée ce jour. Dans le cadre du permis de construire (PC68013250006), la parcelle concernée (section 2 n°188) se situe dans une zone de développement urbain où d'autres parcelles avoisinantes sont également constructibles. L'extension et la configuration future du quartier rendent difficile l'attribution d'un numéro de rue à ce jour. Afin d'assurer une cohérence dans cet aménagement urbain et de la numérotation des futures constructions, elle propose de donner un nom à cette impasse. Plusieurs échanges et propositions s'effectuent entre les membres du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer un nom à cette impasse

Approuve la dénomination « Impasse des Moutons »

Autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents

POINT 8 –DIVERS

⊕ 8.1 : Remerciement

M. le Maire fait lecture des remerciements de Madame Julia Humm pour le panier garni pour son 90^{ème} anniversaire

⊕ 8.2 : Excursion des aînés

Mme Fimbel indique pour information que le nombre d'inscrits est conséquent. Il faut mettre à disposition un 1 bus de 67 places

4. 8.3 : Bulletin communal

Mme Fimbel propose de réunir la commission du bulletin communal. Après consultation la date du 17/09/2025 a été retenue

8.4 : Parc intergénérationnel

Les travaux débutent en octobre. Nous sommes actuellement en-dessous du budget prévisionnel qui concerne l agrandissement du parking et la création du parc. M. Ludwig s interroge pour quelle raison il y a lieu d agrandir le parking. M. Allemann indique qu il a réuni plusieurs fois la commission des bâtiments où l ensemble du conseil municipal était convié et où à la majorité le projet a été validé lors d un conseil. Il précise également que cette création est nécessaire afin qu il y ait moins de véhicules garés sur le trottoir et il évoque qu il n y pas de borne électrique de prévue pour le moment. Mme Baumlé demande si cela a été voté lors d un conseil municipal. Il est indiqué que oui.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 17 octobre 2025 à 20h

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h30.

Rimke Lubew